



05. Protection, sécurité et bien-être des volontaires

Dernière mise à jour: 2023-08-10

Aperçu

Les volontaires travaillent dans des situations difficiles et avec des personnes dotées de nombreuses capacités. Travailler au cœur d'épidémies peut s'avérer risqué car les volontaires peuvent également être touchés par l'infection et tomber malades. En raison de la nature de leur mission, ils sont exposés à des risques non seulement physiques, mais aussi liés à leur bien-être émotionnel et mental. Il est important de les protéger et de limiter l'impact de ces risques.

Votre Société nationale devrait vous fournir, ainsi qu'aux autres volontaires travaillant dans des situations d'épidémie, une protection appropriée. Votre responsable est un interlocuteur précieux pour obtenir des informations ainsi qu'un équipement afin de vous protéger et de préserver votre bien-être physique, émotionnel et psychosocial.

Il est important de suivre les directives de votre superviseur et de votre Société nationale et d'utiliser le niveau de protection adapté à la situation dans laquelle vous vous trouvez.

Que faire et comment s'y prendre

Se protéger et protéger les autres de la maladie

1. Vous devez être familiarisé avec l'équipement de protection et avoir reçu la formation correspondante avant de le porter dans un véritable contexte de maladie. Essayez l'équipement au préalable et apprenez à l'utiliser correctement.
 - Lors de certaines épidémies, notamment celles d'Ebola, de fièvre de Marburg, de fièvre de Lassa et de peste, vous devez porter une protection intégrale pour toute activité à haut risque. Cela implique l'utilisation d'un EPP (voir la fiche [action 06](#)).
 - Pour d'autres épidémies, vous devriez au moins porter un masque et des gants de latex, et vous laver les mains avec du savon après tout contact avec une personne infectée (voir instructions pour une bonne hygiène des mains dans la fiche [action 34](#)).
2. Les volontaires devraient être vaccinés conformément aux directives nationales en la matière (voir la fiche [action 24](#)).
 - Ils doivent se conformer au programme de vaccination de routine du pays.
 - Le cas échéant, ils peuvent bénéficier de vaccins dans le cadre des campagnes de vaccination de masse.
3. Les volontaires devraient se préoccuper de leur propre bien-être physique et psychosocial pendant une épidémie.
 - Ils devraient être attentifs aux facteurs de stress dans leur vie personnelle et professionnelle et avoir un plan en place pour gérer le stress et les traumatismes de manière saine et efficace.
 - Cela peut consister à appliquer des techniques de gestion du stress que vous utilisez déjà (faire de l'exercice, méditer, avoir des passe-temps, etc.).
 - Votre responsable est un interlocuteur précieux pour obtenir des informations ainsi que des outils

qui vous aideront à assurer votre bien-être psychosocial et le maintenir.

Comprendre les mesures courantes de prévention et de lutte

1. Les volontaires devraient apprendre des mesures de prévention supplémentaires à utiliser lors d'épidémies (et avant celles-ci), notamment en matière :
 - de lutte contre les vecteurs (fiche [action 36](#)) ;
 - de prise en charge des animaux en toute sécurité (fiche [action 41](#)) ;
 - de chimioprophylaxie (fiche [action 23](#)) ;
 - de sûreté de l'eau et des aliments (fiches [action 30](#) et [31](#)) ;
 - d'hygiène des mains (fiches [action 34](#) et [35](#)).

Protéger les volontaires de tout danger et de toute responsabilité envers les autres

Les volontaires devraient être protégés s'ils subissent un préjudice ou une blessure dans le cadre professionnel. Des accidents peuvent se produire, et les volontaires peuvent être blessés ou même tués. De la même manière, ceux-ci peuvent porter atteinte à d'autres personnes ou leur propriété, particulièrement s'ils n'ont pas été formés correctement ou qu'ils n'ont pas reçu l'équipement approprié.

- Les Sociétés nationales doivent donc avoir des polices d'assurance appropriées. Une assurance peut être nécessaire pour verser une compensation aux volontaires ou à leur famille s'ils sont blessés ou tués ; pour verser une compensation à d'autres s'ils subissent un préjudice en raison des actions d'un volontaire ; et pour couvrir les frais de justice. La nature de la couverture dépendra du système juridique de votre pays. Le Mouvement encourage les Sociétés nationales à reconnaître et respecter leur devoir de protection envers les volontaires, en particulier si quelque chose leur arrive dans l'exercice de leurs fonctions. Demandez à votre responsable de quel type d'assurance ou de couverture par « filet de sécurité » vous pouvez bénéficier.
- Avant de demander aux volontaires de mener des activités très risquées (par exemple des enterrements dignes et sécurisés), les Sociétés nationales devraient aussi s'assurer qu'ils ont reçu les vaccins et l'équipement de protection nécessaires. Ce que cela comprend dépendra du contexte dans lequel vous travaillez et des politiques sanitaires applicables au personnel et aux volontaires de votre Société nationale.

Les volontaires devraient être informés de la politique de sécurité de la Société nationale, la comprendre, et en suivre les règles et réglementations. Ils devraient également être mis au courant de toute modification de la politique et priés de signaler tout incident préoccupant.

- La sécurité dans la communauté dépend du profil de chacun des volontaires, formateurs et autres membres de l'équipe, de la manière dont ils travaillent ensemble et collaborent avec les membres de la communauté. Les volontaires doivent être sensibles aux spécificités culturelles. Leur comportement personnel ne doit jamais offenser. Ils doivent faire preuve d'intégrité et ne jamais devenir un problème pour la communauté. Une attitude correcte, polie et impartiale est attendue en toutes circonstances.
- Les volontaires doivent gérer et assurer leur propre sécurité de manière proactive. Cela signifie que vous ne devez pas hésiter à vous enquérir auprès de votre responsable des risques en matière de sécurité et de la marche à suivre si vous êtes confrontés à des dangers ou rencontrez des problèmes. Vous devez vous renseigner sur les protocoles applicables en cas d'incident de sécurité, notamment pour savoir comment et à qui signaler ces événements.

